



Lettre circulaire de la COI n° 3045
(Disponible en anglais, espagnol, français et russe)

IOC/VH/KE/kdl
17 juillet 2025

Aux : Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI
(États membres de la COI)

cc : Délégations permanentes des États membres de la COI auprès de l'UNESCO
Commissions nationales pour l'UNESCO des États membres de la COI
Bureau de la COI
Président et Vice-Présidents des principaux organes subsidiaires (scientifiques, techniques
et régionaux) de la COI

**Objet : Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités :
Appel à candidatures**

Selon la Stratégie de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (UNESCO-COI) pour le développement des capacités (2023-2030), le développement des capacités constitue le principal catalyseur par lequel la Commission atteindra les cinq objectifs de haut niveau établis dans la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029). Les six produits de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités et les activités et actions correspondantes soutiennent non seulement les ambitions de la COI en matière de développement des capacités, mais aussi celles qu'énoncent d'autres cadres, tels que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).

Le Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités a été créé en 2017 par la décision IOC-XXIX/10.1 de l'Assemblée, principalement pour aider les programmes de l'UNESCO-COI aux niveaux régional et mondial à élaborer des plans de travail qui répondent aux besoins régionaux et mondiaux, contribuer à la mobilisation de ressources et fournir des conseils sur les méthodes et outils pertinents en matière de développement des capacités. Cet organe pluridisciplinaire et multipartite a, par exemple, joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre, la coordination et l'évolution des initiatives en matière d'initiation à l'océan. Parmi les principaux résultats obtenus par le Groupe à ce jour, on peut citer la mise en place du mécanisme d'échange d'informations ayant donné lieu au projet [Ocean InfoHub](#), la réalisation tous les deux ans d'une enquête sur les besoins en matière de développement des capacités, la révision et l'élaboration de la Stratégie de la COI pour le renforcement des capacités (2023-2030), la mise en place du Centre

Chairperson

Yutaka MICHIDA, Prof.
Special Presidential Envoy
for UN Ocean Decade
The University of Tokyo (Atmosphere
and Ocean Research Institute)
Kashiwanoha 5-1-5
2778564 Kashiwa
JAPAN

Executive Secretary

Mr Vidar HELGESEN
Intergovernmental Oceanographic
Commission — UNESCO
7 Place de Fontenoy
75352 Paris Cedex 07 SP
FRANCE

Vice-Chairpersons

Ms Allison D. REED
Foreign Affairs Officer
U.S. Department of State
Office of Ocean and Polar Affairs
Washington, DC
USA

Dr Atanas PALAZOV
Former Director, Professor
Institute of Oceanology
Bulgarian Academy of Sciences
40 Parvi May Str.
9000 Varna
BULGARIA

Capt Carlos ZUÑIGA ARAYA
Director of the Chilean Navy Hydrographic and
Oceanographic Service (SHOA)
Casilla 324,
Valparaiso, 237-0168
CHILE

Dr Hansan PARK
Principal Research Scientist, Korea
Institute of Ocean Science & Technology
(KIOST)
Director general of the Korea–Indonesia Marine
Technology Cooperation Research Center
385, Haeyang-ro, Yeongdo-gu, Busan
REPUBLIC OF KOREA

Prof. Amr Zakaria HAMOUDA
President of Marine Hazards
Mitigation Center (MHMC)
National Institute of
Oceanography and Fisheries
(NIOF)
Qaitbay, Al-Anfوشي
Alexandria
EGYPT

de développement des capacités liées à l'océan « Ocean CD Hub » et l'élaboration d'un projet de plan de mise en œuvre de la Stratégie de la COI pour le renforcement des capacités (2023-2030).

En examinant le projet de plan de mise en œuvre de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités, l'Assemblée de la COI a observé que le Groupe d'experts avait toujours un rôle à jouer (décision A-33/4.2) dans le cadre d'un mandat actualisé (qui figure à l'annexe 1). Le mandat actualisé tient compte de la nécessité d'aligner les priorités et actions en matière d'initiation à l'océan et de développement des capacités dans l'ensemble des programmes et activités de la COI, que ce soit au niveau régional ou mondial, ainsi que dans le cadre du dispositif de renforcement des capacités de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

Afin d'assurer une plus grande coordination avec le Groupe d'experts de la COI sur l'initiation à l'océan (voir la Lettre circulaire de la COI n° 3046), les Présidents des deux groupes d'experts rendront compte au Conseil exécutif de la COI à sa 59^e session, en juin 2026, des résultats de leurs travaux conjoints et des mécanismes mis en place en vue de les aligner. Le Groupe d'experts sur le développement des capacités présentera un rapport sur les résultats de ses activités à l'Assemblée de la COI à sa 34^e session (2027).

Le Secrétariat de la COI prie donc les États membres de bien vouloir désigner des experts pour participer au Groupe d'experts sur le développement des capacités, par le biais du formulaire de candidature joint à la présente lettre.

Les candidatures seront limitées à un seul expert par État membre. Aucune candidature supplémentaire soumise par un État membre ne sera examinée, c'est pourquoi la coordination entre les organismes nationaux est encouragée.

Pour composer le Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités, seront également pris en compte l'équilibre géographique, culturel et entre les genres, la diversité des compétences et, en particulier, l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de développement des capacités.

Le Secrétariat apprécierait que les candidatures lui parviennent avant le vendredi 29 août 2025, par courriel adressé à Kristin De Lichtervelde (k.de-lichtervelde@unesco.org).

Pour toute question, veuillez vous adresser à la Coordinatrice par intérim du Programme de développement des capacités et Cheffe de la Section des sciences océaniques, Mme Karen Evans (k.evans@unesco.org).

Je vous prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

[signature]

Vidar Helgesen
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

1/ Mandat du Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités

2/ Formulaire de candidature pour participer au Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités

1/ Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités

([Décision A-33/4.2](#) de l'Assemblée), juin 2025

Mandat

Le Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités (GE-CD) est composé d'experts désignés par les États membres de la COI à l'issue d'un appel à candidatures, par le biais d'une lettre circulaire détaillant la composition du Groupe.

Le Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités est chargé des tâches suivantes :

- (i) aider les programmes mondiaux et régionaux à mettre en œuvre de manière cohérente les évaluations des besoins en matière de développement des capacités ;
- (ii) aider les programmes mondiaux et régionaux à élaborer des plans de travail pour le développement des capacités qui soient adaptés aux programmes et aux régions, sur la base de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités et des évaluations des besoins correspondantes, en s'appuyant sur les activités en cours et en utilisant les établissements de formation et d'éducation existants ;
- (iii) fournir des conseils aux programmes mondiaux et régionaux quant à la mise en œuvre de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) et aux méthodes et outils pertinents pour améliorer la qualité et l'impact des efforts de développement des capacités ;
- (iv) conseiller le Secrétariat de la COI quant à la conception et à la mise en œuvre de l'enquête biennale sur le développement des capacités de la COI en étroite collaboration avec les organes subsidiaires régionaux, en prévoyant éventuellement l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation détaillant le suivi/les mesures/les indicateurs de l'impact de la mise en œuvre des activités dans ce domaine, tout en tenant compte d'autres méthodes comme les examens régionaux, les conférences scientifiques, les forums mondiaux sur le développement des capacités, etc. ;
- (v) assurer la coordination des travaux du Groupe d'experts avec les volets relatifs au Rapport mondial sur les sciences océaniques et au développement des capacités de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, notamment le dispositif de développement des capacités ;
- (vi) guider la poursuite du développement et de la promotion du centre de développement des capacités liées à l'océan Ocean CD-Hub en soulignant les liens des activités de développement des capacités et les perspectives de collaboration entre les usagers et les prestataires, ainsi qu'entre d'autres organisations mondiales, régionales et nationales ;
- (vii) donner des orientations aux États membres en ce qui concerne la promotion de la visibilité et de la portée de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) afin de les aider à planifier et à mettre en œuvre leurs efforts en matière de développement des capacités ;
- (viii) rendre compte des résultats obtenus à l'Assemblée, à sa 34^e session ;
- (ix) assurer la coordination de ses travaux avec ceux du Groupe d'experts sur l'initiation à l'océan, en veillant tout particulièrement à harmoniser les priorités et les actions en matière d'initiation à l'océan de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) et le Plan d'action de la COI pour l'initiation à l'océan 2026-2030 ;
- (x) aider le Secrétariat de la COI à mettre en place un mécanisme à plus long terme pour coordonner le développement des capacités et les priorités et actions en matière d'initiation à l'océan dans tous les volets de la COI.

2/ Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités : Formulaire de candidature

Nom :

Fonction :

Institution :

Pays :

Tél. :

Courriel :

Adresse postale :

Expérience :

Observations complémentaires :

Candidature adressée par :

Signature :

Fonction :

Service gouvernemental/organisme :

Date :

Les formulaires dûment remplis et signés devront parvenir par courrier électronique à Kristin De Lichtervelde (k.de-lichtervelde@unesco.org) avant le **vendredi 29 août 2025**, par l'intermédiaire de l'un des contacts officiels suivants :

1. L'agence nationale de coordination chargée d'assurer la liaison avec la COI (voir la [liste](#))
2. Le Chef de la commission nationale pour l'UNESCO.
3. Le Délégué permanent auprès de l'UNESCO.

Note : Les candidatures seront limitées à un seul expert par État membre. Aucune candidature supplémentaire soumise par un État membre ne sera examinée, c'est pourquoi la coordination entre les organismes nationaux est encouragée. Pour toute question, veuillez vous adresser à la Coordinatrice par intérim du Programme de développement des capacités et Cheffe de la Section des sciences océaniques, Mme Karen Evans (k.evans@unesco.org).